



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 16586

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur l'éventuelle dissolution de la Musique de la circonscription militaire de défense de Lille. Celle-ci risque d'être remplacée par une Fanfare régimentaire dont Metz sera la nouvelle capitale, ignorant le fait que Lille est le siège du Commandement de la force d'action terrestre. Or, cette Musique du 43 est en parfaite harmonie avec les gens du Nord, elle fait partie de son patrimoine culturel, elle unit les conservatoires et écoles de musique de notre région, elle rend des services divers (présence aux monuments aux morts, concerts de gala, formation de nos jeunes musiciens...) De même, l'économie budgétaire qui résulterait de sa dissolution est contestable : l'effectif d'une fanfare serait de 30 musiciens au lieu de 60 prévus pour la Musique du 43. La Légion étrangère ne s'intégrant pas apparemment à ce schéma musical, 55 emplois seraient disponibles. Ainsi, la sauvegarde de cette phalange musicale permettrait de créer des emplois dans notre région. C'est pour toutes ces raisons qu'il lui demande de préciser quels sont ses projets actuels en ce qui concerne l'éventuelle dissolution de la Musique du 43.

Texte de la réponse

La politique de redimensionnement de notre outil de défense et la professionnalisation des armées conduisent l'armée de terre à modifier profondément son organisation. Dans ce contexte, et après une étude conduite sur l'ensemble des formations musicales, le ministre de la défense a décidé de ne maintenir en simple qualification que celles des futures régions terre, les autres devenant des fanfares en double qualification composées de 30 musiciens chacune. Les différents paramètres tels que le potentiel du bassin de recrutement, l'implantation d'un état-major de haut niveau et l'importance économique de la région lilloise ont été autant d'éléments prépondérants qui ont permis de conserver à Lille une formation musicale. C'est donc dans un souci de rentabilité, d'efficacité et de satisfaction des besoins opérationnels, qu'il a été décidé que la musique du 43e régiment d'infanterie serait réorganisée en fanfare d'une trentaine de personnels, tous professionnels, possédant une double qualification et exerçant à la fois des activités militaires et musicales. Les professionnels qui composeront cette nouvelle unité seront en mesure d'interpréter parfaitement tout le répertoire traditionnel et pourront, de cette façon, participer activement au développement de la culture musicale au niveau régional. Ainsi, ils contribueront de manière significative au maintien du lien unissant l'armée et la nation dans cette région dont l'histoire militaire est particulièrement riche.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16586

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3686

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4902